

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 Mai 2017

L' an 2017 et le 31 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
VANÇON Claude Maire

Présents : M. VANÇON Claude, Maire, Mmes : JEANMICHEL Annie, REVOY Françoise, THIRION Geneviève,
MM : DAUTREVILLE Rémi, DROGUET Julien, FELTEN Fabrice, GATTO Cédric, GROSJEAN Olivier, LAGATIE Stéphane, PETITJEAN Christophe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 23/05/2017

Date d'affichage : 07/06/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme THIRION Geneviève

Objet des délibérations

SOMMAIRE

CONTRAT D'ADHESION REVOCABLE A L'ASSURANCE CHOMAGE
RAPPORTS ANNUELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2016
VENTE DE GRUMES FAÇONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES AUTRES PRODUITS
SOUSCRIPTION PARTS SOCIALES

réf : 2017-036

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE d'adhérer à l'assurance chômage,
- AUTORISE le maire à signer le contrat d'adhésion.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-037

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE les rapports annuels de l'eau et de l'assainissement de la commune de VALLEROY LE SEC pour l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-038

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Le conseil municipal de Valleroy le sec

Fixe comme suit la destination des produits des parcelles 31r, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2017

- **Vente de grumes façonnées** au cours de la campagne 2017 / 2018
- **Partage en nature des autres produits** (houppiers et petits bois) entre les affouagistes (campagne 2017 / 2018)

- Laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles
- Décide de répartir l'affouage par feu
- Désigne Messieurs Christophe PETITJEAN, Rémi DAUTREVILLE et Fabrice FELTEN comme les 3 garants responsables
- Fixe le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15 septembre 2018 (à l'expiration de cette date les affouagistes pourront être déchus de leurs droits)
- Fixe le prix du stère à 6.00 €
- Autorise le Maire à signer les contrats ou conventions correspondants
- Approuve le règlement d'affouage pour la campagne 2017 / 2018.

Cette délibération annule et remplace celle du 05/04/2017, réf 2017-030.

A la majorité (pour : 6 contre : 4 abstentions : 1)

réf : 2017-039

M. FELTEN Fabrice, bien que n'ayant pas aucun intérêt dans ce projet, est sorti de la salle de conseil et n'a pas participé au vote de cette délibération.

Suite à la demande de la SARL SCIE "L'horizon de Mains", concernant le financement coopératif de panneaux photovoltaïques, Monsieur le Maire donne les informations suivantes sur ce projet : mise à disposition gratuite de la toiture GAEC des Co'pains, projet à vocation pédagogique, sensibilisation aux rechauffement climatique, bénéfiques ré- investis pour créer d'autres projets collectifs.

Monsieur le Maire propose de souscrire des parts sociales d'un montant de 100 € chacune dès que les statuts seront fournis en mairie pour soutenir un projet local.

Après échanges, il est décidé de souscrire 3 parts sociales soit 300 € à 5 voix pour, 3 abstentions et 2 contre.

A la majorité (pour : 5 contre : 2 abstentions : 3)

En mairie, le 15/06/2017
Le Maire
Claude VANÇON